



Procès-verbal

Conseil d'administration 2026-2027

L'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke

Rencontre #1 - spéciale - Session d'Été 2026

Mardi 23 juin 2026 à 19h00

Université de Sherbrooke - Visioconférence - Teams

(<https://meet.google.com/rdc-xcwx-cgx>)

Présences :

Jacob Tanguay - Présidence du Conseil d'administration

Rose Mailhot - Administratrice

Kaven Brault - Administrateur

Laura Cantin - Trésorière

Maëlle Lacroix - Présidence du Conseil exécutif

Élodie Roncière - Administratrice

Audrey-Anne Malo - Administratrice

Amélia Morier - Administratrice

Ann-Sophie Bonneau - Administratrice

Frédérique Wallis - Administratrice

Observateurs :

Alicia Pion - Administratrice à l'automne

Julia Grondin - Vice-présidence aux communications

Arnaud Gauthier - Vice-présidence aux affaires externes

Absences :

Matisse Lasser-Bellance - Vice-présidence aux affaires sportives et sociales

Éliana Labbé - Trésorière du Comité Promo/Finissant

Raphaël Gariépy - Administrateur

Maëlie Clément - Vice-présidence exécutive

1. Ouverture de la rencontre

Jacob Tanguay déclare l'ouverture de la rencontre à 19h05.

2. Désignation du secrétariat

**Laura Cantin propose Julia Grondin au secrétariat.
Frédérique Wallis appuie.
AU.**

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Frédérique Wallis propose l'ordre du jour.
Amélia Morier appuie.
AU.**

4. Déclaration de conflit d'intérêts

Jacob Tanguay déclare un conflit d'intérêt avec le point 7.3.

5. Annonce

5.1. Présidence du Conseil d'administration

Jacob Tanguay rappelle la date de la prochaine assemblée générale qui aura lieu le 22 juillet, 2026 à 16h00, sous réserve de modifications. Elle sera en ligne.

Il y aura une autre rencontre du Conseil d'administration avant cette assemblée générale.

Jacob Tanguay invite les membres du Conseil d'administration à consulter leurs comptes @agedsherbrooke fréquemment et de communiquer avec ce courriel de préférence afin de respecter la Politique de protection des renseignements personnels.

6. Affaires prioritaires

6.1. Présentation de la Trousse de survie pour les nouvelles personnes administratrices

Jacob Tanguay invite les membres du Conseil d'administration à se familiariser avec la Trousse de survie ainsi que les règlements généraux de l'AGED. Il réitère le fait que c'est une lecture obligatoire.

Il explique le déroulement général des procès-verbaux et comment adopter certaines propositions. Il explique les différences entre les amendements, les sous-amendements, les amendements à l'amiable, les propositions, etc.

Jacob Tanguay parle des obligations légales des membres du Conseil d'administration. Il explique que les décisions prises doivent respecter l'intérêt des membres de l'AGED, les règlements généraux de l'AGED ainsi que les lois applicables à l'AGED. Il explique également que les membres doivent rester informés par rapport à tout ce qui concerne l'AGED et doivent éviter de se placer dans des situations de conflit d'intérêt.

7. Affaires nouvelles

7.1. Demande de budget pour le voyage de personnes étudiantes à Strasbourg

 **CE5_PV_E26_2026-06-09** (point 9.1)

 **Voyage a Salzburg**

Laura Cantin explique qu'il y a plus d'étudiants qui font le voyage cette année, et qu'habituellement, ils ont une subvention de la LOJIQ, mais cette année la subvention a disparu. Les étudiants demandent 3 300,00\$, ce qui est plus élevé par rapport aux années précédentes. Lors d'une rencontre du Conseil exécutif, il a été suggéré au Conseil d'administration d'octroyer 150,00 \$ par étudiant. Dans les années passées, cela variait entre 100,00 à 300,00\$ par étudiant. Le CE trouvait que 150,00\$ par étudiant constituait un montant raisonnable pour le nombre d'étudiants à participer.

Jacob Tanguay demande si le CE a une façon de s'assurer que les étudiants participent réellement au voyage.

Laura Cantin explique qu'ils feront seulement le dépôt une fois qu'ils auront une preuve des étudiants ayant participé comme, par exemple, la preuve d'achat du billet d'avion. Elle explique également que l'AGED est leur seule subvention.

Frédérique Wallis intervient afin de dire que l'année dernière, il y avait une étudiante à la maîtrise qui participait. Elle ne se sentirait pas à l'aise d'octroyer un montant de subvention à cette étudiante. Elle met de l'avant qu'elle aime le montant total, voire même que le Conseil d'administration pourrait plutôt octroyer la somme fixe de 1 600,00\$ et s'il s'avère qu'il y a moins de participants, que le montant soit redistribué entre eux.

Laura Cantin explique qu'elle n'a pas la liste de participants, mais elle croit que c'est seulement des étudiants de l'AGED qui y participent.

Élodie Roncière explique qu'elle a analysé les prix antérieurs et dit que depuis 2022, elle se demande si nous avons les fonds dans le compte de l'AGED afin de donner 1 600,00\$.

Laura Cantin dit que oui, l'AGED possède suffisamment d'argent dans ses comptes bancaires, mais elle apporte une nuance en expliquant que ce n'est pas à l'AGED de combler la subvention gouvernementale LOJIQ.

Élodie Roncière propose d'allouer la somme de 125,00\$ par étudiant pour un maximum de 11 étudiants.

Kaven Brault appuie.

Laura Cantin amende la proposition d'Élodie Roncière en proposant que la subvention soit conditionnelle à une vérification effectuée par la Trésorière du Conseil exécutif afin de s'assurer que les étudiants participants soient membres de l'AGED.

Ann-Sophie Bonneau appuie.

Aucune demande de vote.

AU.

7.2. Refonte du Comité d'accueil d'une personne réfugiée

CE3_PV_E26_2026-05-26 (point 9.2)

CE4_PV_E26_2026-06-02 (points 6.1 et 6.9)

CE5_PV_E26_2026-06-09 (point 6.1)

Maëlle Lacroix explique que quand les étudiants de l'AGED payent leur facture, il y a une cotisation de 3,50\$ qui va au Fonds des réfugiés administré par le Comité d'accueil d'une personne réfugiée. Il existe 2 types de bourses pour les étudiants réfugiés de l'AGED. L'enjeu est que ce Fonds a seulement été utilisé une fois et que, finalement, la personne n'est pas restée au baccalauréat en droit.

Le Conseil exécutif s'interroge donc sur la pertinence de cette bourse et la nécessité d'effectuer une refonte de ce comité. Maëlle Lacroix précise également que le CE ne se sentait pas à l'aise de donner cet argent-là à quelque chose d'autre qu'une initiative pour les réfugiés du fait que le détail de la facture précise où la cotisation est attribuée.

Maëlle Lacroix explique que le Conseil exécutif pensait plutôt verser le montant contenu dans le Fonds à une organisation faisant affaire avec les réfugiés. À ce sujet, Le CE a envisagé plusieurs idées, notamment celle

d'allouer la somme pour des initiatives de santé mentale, etc. De plus, le fonds Eliane Marie-Gaulin existe et le CE se questionnait quant à la possibilité de déposer de l'argent dans ce Fonds précisément afin de réutiliser l'argent pour le bien des étudiants de l'AGED après l'abolition de la cotisation.

Laura Cantin explique que le compte possède un plafond maximal de 25 000,00\$, mais qu'il est présentement à 17 000,00\$.

Frédérique Wallis explique qu'elle est en accord avec l'idée de faire un comité pour les étudiants. Elle dit que ce serait également important de vérifier les fondations qui existent déjà à Sherbrooke, par exemple: Force Études. Elle propose de regarder la loi pour les intérêts afin de s'assurer de bien gérer l'argent et où elle va.

Maëlle Lacroix explique que les intérêts seraient seulement pertinents si c'est dans le Fonds

Élodie Roncière appuie ce que Maëlle Lacroix a dit. Elle se demande si c'est transparent d'utiliser le 17 000,00\$ pour une fondation si cet argent ne retourne pas directement aux membres de l'AGED.

Maëlle Lacroix dit que l'argent n'ira pas aux membres de l'AGED, car il n'y a pas de réfugiés qui se sont manifestés parmi les membres de l'AGED. Elle explique que tout cela serait communiqué aux étudiants. L'idée étant plutôt de demander à la fondation d'aider l'AGED à voir où placer cet argent.

Ann-Sophie Bonneau demande pourquoi le CA ne regarde pas parmi les étudiants de l'AGED. Elle demande s'il n'y a pas un groupe de personnes qui auraient besoin qu'une part de leurs frais scolaires soit payée.

Élodie Roncière est en accord avec Ann-Sophie Bonneau. Elle explique que ce serait pertinent de demander aux étudiants de l'AGED s'ils ont un parent ou un grand-parent qui était réfugié. Cela pourrait les aider dans le paiement de leurs frais de scolarité.

Laura Cantin explique qu'il n'y a pas d'enfant de personnes réfugiées dans l'AGED et que le CA ne peut pas modifier l'attribution de la somme actuellement recueillie. Cependant, l'objectif serait plutôt de modifier l'attribution de la prochaine cotisation facturée parmi les frais de scolarité afin de les diriger vers une autre initiative.

Maëlle Lacroix explique qu'il y a 3 options. Option 1: l'AGED garde le compte tel qu'il est actuellement. Elle explique que cela n'est pas une bonne idée selon elle. Option 2: créer un nouveau fonds à partir du Fonds des

réfugiés. Option 3: il y a déjà un fonds au sein de la Faculté de droit de créé pour aider les étudiants (le Fonds Eliane Marie-Gaulin). Maëlle Lacroix suggère de transférer l'argent que l'AGED a accumulé avec les cotisations au Fonds Eliane Marie-Gaulin afin de s'assurer que l'argent arrête de dormir dans un compte.

Arnaud Gauthier explique qu'il ne comprend pas comment ce serait problématique d'allouer le montant accumulé par l'AGED dans le Fonds Éliane Marie-Gaulin qui a des objectifs similaires au Fonds des réfugiés de l'AGED. Procéder ainsi serait plus facile au niveau de la gestion et allègerait le processus d'admissibilité tout en atteignant le but principal en aidant les étudiants de l'AGED.

Ann-Sophie Bonneau est d'accord avec Arnaud Gauthier.

Élodie Roncière trouve que cela serait pertinent de sonder la communauté étudiante afin de s'assurer que cela concorde réellement avec ce que les personnes étudiantes veulent.

Frédérique Wallis trouve que si le Conseil d'administration effectue un communiqué de presse, alors le CA laisse place à des réactions. Elle est de l'avis que le CA devrait faire un plan structuré avant de faire une proposition aux étudiants.

Maëlle Lacroix explique qu'en ce moment, l'AGED devrait mettre l'argent dans le fonds Eliane Marie-Gaulin.

Jacob Tanguay explique qu'une personne invitée à venir parler du contrat du bal va devoir bientôt quitter la rencontre.

Kaven Brault propose de passer immédiatement au point 7.3 et de revenir ensuite au point 7.2.

Élodie Roncière appuie.

AU.

Après que le point 7.3 soit discuté, Jacob Tanguay revient sur ce point et fait un rappel des derniers échanges.

Maëlle Lacroix propose de mettre le point en dépôt et d'envoyer la question au Comité d'accueil d'une personne réfugiée afin de se pencher sur un communiqué portant sur l'orientation du Conseil d'administration quant à la possibilité d'attribuer les sommes présentement récoltées dans le Fonds des réfugiés de l'AGED au fond Éliane Marie-Gaulin.

Kaven Brault appuie.

AU.

Ann-Sophie Bonneau se questionne sur la pertinence de mentionner le fonds Éliane Marie-Gaulin, car cela pourrait faire en sorte que le communiqué paraisse trop rigide.

Maëlle Lacroix explique qu'en nommant le fonds Éliane Marie-Gaulin, cela démontre qu'après discussion, il s'agit d'une option cohérente. Elle demande également à Laura Cantin la date limite afin de prendre une décision concernant la cotisation qui est actuellement attribuée au fonds du Comité d'accueil d'un réfugié.

Laura Cantin explique qu'elle a jusqu'au 4 août pour informer l'Université de la décision du Conseil d'administration.

Jacob Tanguay explique que le Conseil d'administration devra convoquer une séance spéciale à la suite de l'AG du 22 juillet, 2026.

7.3. Contrat avec un hôtel pour le bal des finissant(e)s

Alicia Pion, responsable du bal, explique que l'hôtel choisi est le [REDACTED]. Les membres du comité ont évalué plusieurs hôtels et ont déterminé que le [REDACTED] constituait le meilleur choix en tenant compte du paysage, de son coût, de son forfait ainsi que de la proximité d'attractions touristiques. Elle explique que l'estimation des coûts est pour 180 personnes. Le tout inclus 2 nuits à l'hôtel ainsi qu'un repas complet et des bouchées pour le cocktail. Le comité doit effectuer un dépôt de 2 000,00\$ afin de poursuivre le contrat.

Frédérique Wallis explique qu'elle ne comprend pas la clause sur les tarifs Socan/Ré-sonne dans le contrat avec l'hôtel. Elle demande un estimé du coût que cela pourrait représenter si la clause est appliquée.

Alicia Pion explique qu'elle n'a pas d'information additionnelle à ce sujet, mais qu'il s'agit d'une clause standard du contrat. Elle explique qu'elle peut s'informer davantage afin d'avoir un estimé.

Frédérique Wallis réitère le point qu'il serait pertinent d'obtenir un estimé.

Ann-Sophie Bonneau se questionne au niveau du financement, plus précisément sur la façon dont les billets vont fonctionner et si les chambres sont incluses dans le forfait.

Alicia Pion explique que les chambres sont incluses dans le prix. Elle explique qu'il n'aura pas de pénalité attribuée même s'il y a moins d'étudiants. Ils ont une marge de manœuvre. Elle explique également qu'il y aura du financement qui sera amassé pendant les 5@8 avec le Comité promo.

Ann-Sophie Bonneau se demande si le Comité a estimé le coût par billet.

Alicia Pion explique que le coût du billet respectera le budget d'entre 300-500\$ par billet que les étudiants avaient voté en majorité dans le sondage que le Comité a effectué en début de mandat pour prendre le pouls de la cohorte finissante 2024-2027.

Élodie Roncière demande si le Comité sait le nombre de personnes qui était présent au bal l'année dernière et le prix de leur billet l'année dernière.

Alicia Pion explique qu'il y avait environ 190 étudiants au bal de l'année 2026 et qu'ils ont payé environ 300,00\$ à 500,00\$.

Jacob Tanguay précise que, sous réserve, le billet du bal de 2026 coûtait environs 400,00\$ et celui de 2025 environs 800,00\$

Élodie Roncière demande à Laura Cantin ce qu'elle pense du contrat de cette année en tenant compte des dettes du Comité promo de l'année passée.

Laura Cantin explique que le Comité était endetté il y a environ 2 ans. Elle explique qu'à chaque année, le Comité promo doit laisser environ 1 000,00\$ afin de payer cette dette à long terme.

Élodie Roncière demande l'opinion de la Trésorière de l'AGED quant à la raisonnable du prix du contrat avec l'hôtel.

Laura Cantin explique que, selon elle, le montant du contrat constitue un montant raisonnable tenant compte de tout.

Jacob Tanguay lit le modèle de proposition préparé par Cloé Desrochers, la Vice-présidence aux finissants.

Maëlle Lacroix se questionne sur les activités à proximité et si ces dernières vont engendrer d'autres coûts.

Alicia Pion explique qu'il y a pleins d'activités gratuites sur le site de l'hôtel, mais qu'il y a également des activités payantes dont le comité a pu obtenir à des tarifs réduits pour les étudiants qui aimeraient bonifier leur expérience.

Frédérique Wallis propose la résolution écrite par Cloé Desrochers telle quelle :

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil d'administration autorise la Trésorière de l'AGED, Laura Cantin, ainsi que la Vice-présidence aux finissant(e)s, Cloé Desrochers, à cosigner le contrat avec l'hôtel le [REDACTED], et ce, d'ici le 30 juin 2026 ainsi qu'à effectuer le dépôt de 2 000,00\$ requis à la signature.

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil d'administration autorise la Présidence du Conseil d'administration, Jacob Tanguay, lorsqu'il révisera le procès-verbal de la séance du 23 juin 2026, de caviarder en noir au procès-verbal toute information relativement au choix de l'hôtel et son emplacement afin de maintenir la surprise jusqu'à la soirée dévoilement organisée par le Comité des finissant(e)s en septembre et, une fois le dévoilement fait, de permettre à la Vice-présidence aux communications, Julia Grondin, de publier le procès-verbal libre de toute censure sur le site Internet de l'AGED.

Ann-Sophie Bonneau appuie.
AU.

8. Affaires diverses

8.1. État de la situation avec la FEUS

 **CE2_PV_E26_2026-05-19** (point 9.1)

 **CE3_PV_E26_2026-05-26** (point 6.4)

Arnaud Gauthier explique qu'en rencontre du Conseil exécutif, il a évoqué l'idée d'effectuer un avis juridique avec des cabinets afin d'adresser la situation entre l'AGED et la potentielle séparation avec la FEUS. Il explique que les étudiants de l'AGED paient 24\$ par session pour financer la FEUS.

Ce dernier explique que l'enjeu avec le référendum est celui qu'il y a beaucoup de membres de l'AGED qui veulent se séparer de la FEUS, mais pour des raisons différentes. Il explique qu'il a de grands doutes quant à la possibilité de se séparer de la FEUS et que, selon lui, l'opération serait extrêmement difficile. Il explique que, sous réserve, aux yeux de la loi, l'AGED restera représentée par la FEUS auprès du Décanat, malgré une désaffiliation.

Arnaud Gauthier explique qu'il y a quelques années, il y avait également un avis juridique qui avait été produit qui disait que légalement, l'AGED ne pouvait pas se séparer. De plus, selon le Décanat de l'Université de Sherbrooke, ce dernier n'aime pas l'idée de la séparation de l'AGED de la FEUS.

Arnaud Gauthier a discuté avec la présidente du Conseil exécutif de la FEUS et ils ont identifié qu'il y a un manque de communication entre l'AGED et la FEUS. Il explique qu'il favoriserait davantage une voie de réforme et non de séparation. Il explique qu'il ne sait plus à quel point c'est d'actualité de produire un avis juridique qui expliquerait la pertinence de se séparer de la FEUS. Il demande ce que le Conseil d'administration pense de la production d'un avis juridique à ce sujet.

Kaven Brault demande si Arnaud Gauthier a reçu des réponses des cabinets contactés concernant sa demande de production d'un avis juridique à titre gratuit.

Arnaud Gauthier explique que le tout se retrouve dans les procès-verbaux des rencontres du Conseil exécutif, mais qu'il avait bel et bien reçu des réponses des avocats qu'il avait contactés. La réponse globale n'était pas très favorable.

Ann-Sophie Bonneau se questionne sur la relation entre la FEUS et l'AGED.

Arnaud Gauthier explique qu'il a le devoir de produire un rapport bref à partager avec la communauté étudiante afin d'expliquer ce qu'il se passe entre la FEUS et l'AGED.

Ann-Sophie Bonneau demande s'il y aura une version plus détaillée qui sera produite pour le CA afin de bien comprendre la dynamique entre l'AGED et la FEUS.

Kaven Brault demande s'il y a la possibilité de relancer certains cabinets afin de recevoir un avis juridique.

Arnaud Gauthier explique qu'il est d'avis que, tenant compte des circonstances, il ne croit pas que l'avis juridique est d'actualité. Cependant, si le CA le souhaite, il pourrait relancer les cabinets afin d'avoir un estimé du coût de production d'un avis juridique.

Laura Cantin se questionne sur la pertinence de relancer des cabinets tenant compte du fait que le CE ne voit pas la pertinence de l'avis juridique. Elle ajoute qu'elle trouve que cela serait dépenser de l'argent de l'AGED sur quelque chose de peu pertinent.

Frédérique Wallis explique qu'elle est du même avis que Kaven Brault et que selon elle, il serait pertinent de relancer les cabinets.

Kaven Brault explique que selon lui, c'est l'avis juridique qui aiderait le CA à prendre une décision.

Ann-Sophie Bonneau aimerait savoir si le CA pourrait avoir une lettre de propositions concrètes provenant de la FEUS afin de rétablir le lien de confiance entre la FEUS et l'AGED.

Arnaud Gauthier exprime qu'il aime cette idée et en discutera lors d'une rencontre avec la FEUS.

9. Huis-clos statutaire

Aucun.

10. Date de la prochaine rencontre

La date de la prochaine rencontre n'est pas encore fixée, mais elle se déroulera en juillet 2026, avant l'assemblée générale.

11. Ajournement de la rencontre

Jacob Tanguay déclare la fin de la rencontre à 20h55.

Le présent procès-verbal a été adopté lors de la séance du 18 juillet 2026.

Présidence de la séance



Par: Jacob Tanguay

Signé le 18 juillet 2026

Secrétariat de la séance



Par: Julia Grondin

Signé le 18 juillet 2026